

**EXTENSION DU PROTOCOLE D'ENTENTE  
ENTRE  
L'ÉCOLE NATIONALE D'ADMINISTRATION (ENA)  
ET  
L'ÉCOLE NATIONALE D'ADMINISTRATION PUBLIQUE (ENAP)**

**CONSIDERANT:**

Que l'Ecole nationale d'administration (dénommée ci-après ENA) et la Fondaction l'École nationale d'administration publique (dénommée ci-après «ENAP») ont formalisé le renforcement de leur coopération sur des sujets d'intérêt commun, dans un souci d'efficacité de leur action, par la signature d'un Protocole d'Entente le 31 mai 2016;

Les parties conviennent de renouveler ledit Protocole d'Entente (le «Protocole»), comme suit:

**ARTICLE 1  
Durée**

Le Protocole d'Entente entre l'Ecole nationale d'administration publique (Enap) et l'Ecole nationale d'administration (ENA) est prorogé pour une durée de trois (3) ans à compter du 31 mai 2019.

EN FOI DE QUOI, les représentants dûment autorisés de l'ENA et l'ENAP, respectivement, ont signé deux (2) exemplaires originaux de ce Protocole d'Entente, en langue portugaise et française.

Paris, le 7 mai 2019.

**ÉCOLE NATIONALE  
D'ADMINISTRATION**

  
Isabelle COMBARNOUS

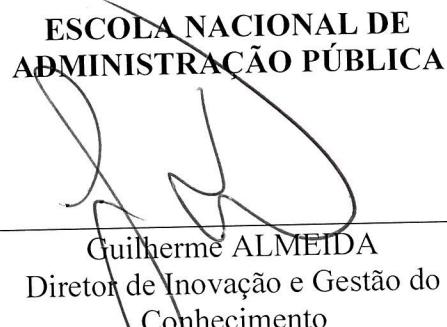
Directrice Adjointe des Relations Internationales p.i

**Isabelle COMBARNOUS**

Directrice adjointe  
des relations internationales  
par intérim

**École nationale d'administration**

**ESCOLA NACIONAL DE  
ADMINISTRAÇÃO PÚBLICA**

  
Guilherme ALMEIDA  
Diretor de Inovação e Gestão do Conhecimento